12 juillet 2002 **02.137**

Motion populaire du Comité "Motion populaire SAT"

Fonctionnement du service cantonal de l'aménagement du territoire

Les personnes soussignées, sur la base de l'article 41 de la Constitution neuchâteloise, déposent une motion populaire auprès du Conseil d'Etat en vue d'améliorer le fonctionnement du service de l'aménagement du territoire (SAT, Département de la gestion du territoire).

Les acteurs et les praticiens concernés par l'importante branche économique de la promotion de l'habitat et sa construction constatent que ce service cantonal ne répond pas aux besoins des intéressés et de la collectivité publique en général.

Il fait régulièrement obstruction au bon déroulement du contrôle des projets par un excès d'exigences de détails présentés beaucoup trop longtemps après le dépôt des dossiers.

Les signataires constatent également que certains dossiers sont traités prioritairement, hélas au détriment de tous les autres; ils estiment injuste un tel traitement.

Les mêmes signataires relèvent que le dialogue n'existe pratiquement pas avec les responsables du service et que les décisions se prennent unilatéralement, sans tenir compte des besoins ou des exigences spécifiques de telle ou telle implantation immobilière.

Ils estiment être traités en adversaires et non en partenaires, ce qui est regrettable. Les relations sont ainsi aujourd'hui mauvaises et non constructives.

Le fait que le service communique trop tardivement sa décision ou ses exigences a déjà lourdement pénalisé les acteurs du marché en particulier, le canton de Neuchâtel en général. Cette situation a déjà fait échouer plusieurs constructions d'immeubles. Les promoteurs privés ou institutionnels, au vu des difficultés et des délais incompréhensibles imposés pour obtenir une réponse, ont préféré investir dans un autre canton!

Cette situation ne peut durer.

Les acteurs du développement du patrimoine immobilier estiment que l'avenir économique de notre canton doit être construit harmonieusement, avec la collaboration de tous et principalement celle des serviteurs de l'Etat. Par conséquent, ils prient le Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens pour:

– améliorer le fonctionnement du service cantonal de l'aménagement du territoire;

– exiger des employés de l'administration qu'ils considèrent les citoyens de ce canton, responsables de dossiers de constructions ou non, en partenaires et concitoyens, non plus en quantité négligeable.

Les signataires remercient le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de l'accueil qu'ils réserveront à cette motion et espèrent vivement qu'elle sera acceptée puis traitée dans les meilleurs délais.

Premier signataire: Jacques Balmer.
Motion populaire munie de 142 signatures.